

APPROCHE SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS DE L'UNESCO

Présenter en quelques pages ce que devront être, selon moi, les priorités de l'Organisation dans les quatre prochaines années est une tâche extrêmement difficile.

J'essaierai donc de me concentrer sur les orientations générales.

- **La culture au service d'un développement durable.** Il convient d'encourager à tous les niveaux de l'enseignement et dans l'ensemble de la population, avec l'aide des TIC, des médias de grande diffusion et d'autres moyens, la mise en pratique des principes et des valeurs qui fondent une existence instruite, pacifique et saine, et d'inculquer de meilleures habitudes de vie respectueuses de l'environnement et soucieuses d'une utilisation et d'une gestion rationnelles des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité et d'une consommation responsable propres à assurer à chaque être humain une prospérité durable en harmonie avec son environnement naturel et social.
- **Principe d'universalité.** L'UNESCO a été organisée à l'origine par 14 États et le fait que la quasi-totalité des pays du globe en sont aujourd'hui membres est la preuve de son impact mondial. Son futur Directeur général devra encourager les quelques États qui manquent encore à l'appel à y adhérer ou à revenir en son sein, en envisageant initialement la possibilité de les associer à des programmes particuliers. Il serait superficiel de considérer cela comme une priorité exclusivement imposée par des préoccupations d'ordre financier ; l'essence même de l'UNESCO et ses objectifs mondiaux en font un impératif.
- **Coordination avec les autres organismes des Nations Unies.** Bon nombre des tâches de l'UNESCO s'inscrivent comme un axe transversal dans le système des Nations Unies, auquel elles insufflent l'ambition plus large d'instaurer un développement durable apportant aux enfants et adultes des communautés pauvres une vie de meilleure qualité par des projets durables touchant l'éducation et la santé menés à bien par ces communautés elles-mêmes. La collaboration interorganisations est une obligation structurelle dans des domaines comme la santé, l'environnement et le changement climatique. Il importe en outre de prêter une attention particulière au problème croissant que représente l'éducation d'un nombre grandissant de jeunes réfugiés appartenant à de multiples cultures.
- **Coopération régionale.** Il est nécessaire de promouvoir les actions menées au niveau régional, en particulier en faveur des petits pays. Cette approche pluridisciplinaire suppose notamment le renforcement des capacités et des compétences et le soutien à la consolidation des infrastructures scientifiques régionales. La coopération Sud-Sud et l'attention particulière accordée à l'Afrique seront les deux piliers en la matière, et il faudra être beaucoup plus attentifs aux besoins d'un grand nombre de petits États insulaires. Ces derniers appellent un renforcement du caractère régional des bureaux multipays.
- **Politique de l'information.** Le libre accès à l'information et la promotion de la connectivité sont des flambeaux historiques de l'Organisation. Plus les projets de l'UNESCO favoriseront la connectivité universelle et plus il sera aisé de transmettre aux générations futures les principes et valeurs qui forment l'être humain, ainsi que le respect entre les religions et entre les races.

- **Austérité et transparence.** Ces politiques mondiales et institutionnelles exigent de l'Organisation un souci d'austérité et de transparence dans l'exécution de sa mission.
- **La culture est la production, la diffusion et l'utilisation de biens symboliques** qui apportent cohésion sociale, légitimité politique et un sentiment d'identité culturelle aux groupes qui composent la société. Telles sont les fonctions sociales de la production culturelle. La culture a plusieurs facettes : culture lettrée (ou savante), culture populaire et culture industrielle. L'UNESCO devrait accorder la même attention à ces trois formes de culture, en particulier à notre époque placée sous le signe de la mondialisation où elles coexistent et se mêlent au gré des forces du marché. L'UNESCO devrait promouvoir la culture savante parce que celle-ci est l'expression la plus raffinée de la spiritualité humaine. Elle devrait encourager les cultures populaires parce que c'est sous cette forme que les connaissances sont acquises et se diffusent dans les couches défavorisées de la population. Et elle devrait aussi consacrer une part de ses efforts à analyser la culture industrielle en tentant d'influer sur sa production, sa diffusion et sa consommation comme elle le juge bon pour la santé physique et psychologique de l'humanité car, nous le savons, la culture industrielle et ses produits sont particulièrement répandus et font l'objet d'une consommation massive partout dans le monde.
- **Le patrimoine culturel** est depuis toujours une priorité de l'UNESCO. Assurément, le programme qui s'y rapporte continuera d'occuper une place de premier plan. Un problème particulier exige toutefois des mesures immédiates : il s'agit de la restauration des monuments détruits par l'État islamique d'Iraq et du Levant (DAECH), pour laquelle il importe de lancer un programme mondial bénéficiant d'un large soutien.
- **La culture de la paix.** Elle est un objectif de longue date de l'UNESCO. Chacun connaît son rôle dans la défense de valeurs telles que la tolérance, la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Il conviendrait de prêter une attention particulière à un certain nombre de problèmes dans le monde ; la liberté de la presse est essentielle, et la vulnérabilité des journalistes est préoccupante dans un grand nombre de pays. D'autres menaces pèsent toutefois sur cette culture de la paix, dans laquelle la voix de l'UNESCO est essentielle, en tout premier lieu la prolifération de l'usage des armes chimiques. De plus, l'UNESCO doit être particulièrement active dans les régions où les tensions sont les plus vives.
- **La science, la technologie et le développement.** Le rôle de la science et de la technologie au service du développement va sans dire. Toutefois, les inégalités sont profondes entre pays et entre régions, et elles ont une incidence sur le droit d'accès de vastes segments de la population, en particulier les filles et, le cas échéant, les minorités. De plus, la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur, le secteur privé et l'État est indispensable pour le développement d'applications pratiques, telles que les innovations industrielles qui dépendent de l'entrepreneuriat scientifique et technologique.
- **Ces priorités sont dans le droit fil de l'histoire et des visées ultimes de l'UNESCO.** Nous sommes conscients que la conception d'un programme de mise en valeur de ce patrimoine culturel implique un financement solide et dont la pérennité est assurée. Ces fonds peuvent être fournis par des sources qui adhèrent sans restriction aux valeurs fondamentales d'une Organisation comptant soixante-dix années d'existence. Il convient donc d'explorer la possibilité d'obtenir le soutien d'organisations régionales, comme l'Union européenne ou l'Union africaine, ainsi que des banques de développement régionales. L'exemple de la conférence JACOB dans le domaine de la bioéthique doit être généralisé. Bien entendu, les contributions volontaires des États membres seraient aussi les bienvenues pour des programmes spécifiques compatibles avec l'histoire et le profil de l'Organisation.

- **Éducation de base.** Elle est une priorité fondamentale, indissociablement liée à d'autres priorités. Malgré les avancées de ces dernières décennies, il existe encore de vastes régions où des outils tels que l'apprentissage axé sur l'exploration et l'expérimentation sont inconnus et où l'éducation de base se heurte à la discrimination fondée sur le genre.
- **L'éducation, la science et la culture constituant l'épine dorsale de l'UNESCO,** il est nécessaire d'envisager sérieusement un large programme d'appui au développement de cette triade de façon qu'elle soit vécue comme un tout dans l'esprit et les comportements de chacun.
- **L'éducation interculturelle doit être une priorité,** en particulier dans les pays où le métissage ethnique et culturel est la règle et non l'exception, comme les pays d'Amérique latine et du Moyen-Orient peuplés de nombreux groupes vernaculaires. L'éducation interculturelle (et non pas multiculturelle) doit servir les fins de l'unité nationale dans la diversité ethnique, et chercher à instaurer des relations équilibrées entre différentes identités culturelles par un ensemble de politiques interculturelles démocratiques de nature à promouvoir la coexistence pacifique d'individus et de groupes divers au sein de sociétés multiculturelles.
- **Dans cette logique, la diversité scientifique** est une autre grande priorité à laquelle il faut accorder une importance accrue en promouvant d'autres formes de savoirs (souvent considérés comme des savoirs subalternes) dans les pays caractérisés par une forte différenciation entre classes et ethnies, où les populations pauvres sont privées de l'accès à l'éducation occidentale formelle et n'ont pas conscience des savoirs ancestraux dont elles sont dépositaires, souvent confisqués par des sous-élites rurales et/ou dénaturés par des groupes cherchant à en faire des pratiques « magiques » susceptibles d'être commercialisés sur le marché de la sensibilité « New Age ».
- **Cette vision holistique de la triade éducation-science-culture** tient compte du fait que ces trois composantes se complètent les unes les autres dans le monde réel, et que les individus les expérimentent et les pratiquent en effet comme un seul et même tout dans leur existence quotidienne. L'UNESCO devrait faire de même lorsqu'elle les analyse d'un œil critique et les promeut, afin de contribuer à la démocratisation des relations humaines et au bien-être partout dans le monde.
- **Les événements imprévus de portée mondiale qui peuvent se produire en quelque lieu et à quelque moment que ce soit** doivent être abordés par l'UNESCO à la lumière de sa nature et de sa mission, et en liaison avec d'autres organisations mondiales telles que, notamment, l'Organisation des Nations Unies, l'OMS ou la FAO. Le département ou bureau régional compétent de l'UNESCO doit analyser la situation, rendre compte au cabinet du Directeur général, qui convoque une réunion pluridisciplinaire de hauts responsables en vue de mettre au point et exécuter le plan interne, régional ou local qui convient.